



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe foncière sur les propriétés bâties

Question écrite n° 90496

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les vives inquiétudes de nombreux concitoyens lorsqu'ils prennent connaissance chaque année de l'augmentation significative de leur taxe foncière. En effet, en Languedoc-Roussillon, par exemple, celle-ci a explosé. De 2004 à 2009, la hausse a été de plus de 90 %. Devant une telle dérive touchant avant tout les populations les plus en difficulté et dans le respect de l'autonomie financière des collectivités territoriales, il s'interroge néanmoins sur la nécessité de fixer des limites à ces hausses successives. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion à cet égard.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90496

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11048

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)